



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 21 octobre 2005

Conseillers en exercice : 45

Votants : 43

Convocation du Conseil Municipal :
le 5 octobre 2005

Affichage du Compte-Rendu Sommaire :
le 25 octobre 2005

**Avenants aux conventions Ville de Niort/Gaz de France -
lotissements 'Le Grand Feu' - 'Les Pinsons' - 'Le Chant des
Oiseaux 2' - 'La Condamine 2'**

[\[Annexe\]](#)

Président :

M. Alain BAUDIN

Présents :

Adjoints :

Mme Françoise BILLY, M. Gérard NEBAS, M. Gilles FRAPPIER, M. Luc DELAGARDE, Mme Nicole GRAVAT, M. Guillaume JUIN, M. Rodolphe CHALLET, M. Paul SAMOYAU, Mlle Fabienne RAVENEAU, M. Amaury BREUILLE, M. Robert PLANTECOTE, M. Jacques LAMARQUE, M. Gérard ZABATTA

Conseillers :

Mme Andrée CHAREYRE, M. Michel GENDREAU, M. Rémy LANDAIS, Mlle Karen NALEM, Mme Annie COUTUREAU, Mme Madeleine CHAIGNEAU, Mme Valérie UZANU, Mme Catherine REYSSAT, Mme Danièle GANDILLON, M. Bernard JOURDAIN, Mme Isabelle RONDEAU, M. Yannick TARDY, Mme Françoise HALAT, M. Joël RENOUX, Mme Jacqueline LEFEBVRE, M. Franck GIRAUD, M. Dominique GUIBERT, Mme Elisabeth BEAUVAIS, Mme Claudie LAROCHE, M. Marc THEBAULT, M. Jean-Louis EPPLIN

Secrétaire de séance :

Monsieur Rodolphe CHALLET

Excusés ayant donné pouvoir :

Mme Jeanine BIMES donne pouvoir à Mlle Fabienne RAVENEAU.
Mme Geneviève RIZZI donne pouvoir à M. Gérard ZABATTA.
Mme Nathalie BEGUIER donne pouvoir à M. Guillaume JUIN.
Mme Marie-Edith BERNARD donne pouvoir à Mme Danièle GANDILLON.
M. Michel PAILLEY donne pouvoir à M. Bernard JOURDAIN.
M. Alain GARCIA donne pouvoir à Mme Jacqueline LEFEBVRE.
Mme Michelle LE FRIANT donne pouvoir à Mme Elisabeth BEAUVAIS.
M. Stéphane TRONEL donne pouvoir à M. Jean-Louis EPPLIN.

Excusés :

Conseillers :

Mme Catherine DEGUERCY, Mme Christabelle CHOLLET

Monsieur le Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Après examen par la Commission Générale,

Par délibération en date du 10 octobre 2003, la Ville de Niort a décidé de passer avec G.D.F. quatre conventions concernant les lotissements communaux : « Le Grand Feu » - « Les Pinsons » - « Le Chant des Oiseaux 2 » et « La Condamine 2 ».

G.D.F. s'engageait à prendre en charge l'extension des réseaux de gaz naturel sur ces quatre opérations, la Ville de Niort finançant pour sa part les branchements individuels. Aux termes de ces conventions, dès lors que le seuil de 60 % des lots sont alimentés en gaz naturel pour les deux usages (chauffage – eau chaude – sanitaire) G.D.F s'engage à verser à la Ville de Niort une aide commerciale d'un montant de 152,45 € par lot alimenté.

Les conventions ont une validité de 2 ans et ont pris effet en date du 26 novembre 2003.

Or, à ce jour, sur le lotissement « Le Grand Feu » un lot n'est pas encore construit et sur « Les Pinsons » « Le Chant des Oiseaux 2 » et « La Condamine 2 » les constructions sont en cours ou non réalisées. C'est pourquoi il convient, pour ces 4 opérations, de proroger dans les mêmes conditions lesdites conventions passées avec G.D.F. pour une durée de 2 ans à compter du 25 novembre 2005.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- autoriser le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer les avenants aux conventions en date du 26 novembre 2003 passées avec G.D.F.

LE CONSEIL ADOPTE

Pour :	40
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	5

Pour le Maire de Niort
Alain BAUDIN
L'adjoint au Maire

Gérard NEBAS